

RELEVÉ DE DÉCISION

REUNION DES COMITES DE PILOTAGE NATURA 2000

LUNDI 29 JUIN 2009 – MAIRIE DE GEDRE

SITES NATURA 2000 :

FR 7300926 – ZSC Ossoue, Aspé, Cestrède

FR 7300927 – ZSC Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude

FR 7300928 – ZSC Pic Long, Campbielh

FR 7310088 – ZICO ZPS Cirque de Gavarnie

Liste de diffusion	Membres des Comités de Pilotage
Date de diffusion	12 Novembre 2009
Rédaction	C. Acquier

Présents :

M^{lle} Claire ACQUIER, chargée de mission natura 2000 à la Mairie de Gèdre
M. Marc FILY, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
M. Jacques PERES, Conseiller Municipal et Syndic de Luz Saint Sauveur
M. Nicolas THION, Fédération Départementale de la Chasse
M. Pierre LUBY, Société des Chasseurs Barégeois
M. Jean VERGEZ BELLOU, Société des Chasseurs Barégeois
M. Claude TRESCAZES, Conseiller Municipal de Gavarnie, Président du Comité de Pilotage du site
ZSC Gavarnie Estaubé Troumouse Barroude
M. Michel MAUPEU, Adjoint au Maire de Gèdre
M. Jean-Paul DOMEQ, Parc national des Pyrénées, secteur de Luz
M. Mathieu CUMIA, stagiaire Office National des Forêts
M. Ludovic OLICARD, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
M. Jean-Guillaume THIEBAULT, Parc national des Pyrénées, chargé de mission Pastoralisme
M. Philippe POUÉY, Office National des Forêts
M. Pascal VALENTIN, Office National des Forêts
M. Jean KNOBEL, Conseiller Municipale et Syndic de Sassis
M. André VILLEMUR, EDF
M. Marc ADISSON, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

Excusés :

M^{me} Chantal ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées
M^{me} Maryse BEYRIE, Vice Présidente du Conseil Général, Maire de Vielle-Aure
M. Martin MALVY, Président du Conseil Régional
M. Jérôme COY, ONF responsable de l'Unité Territoriale d'Argelès-Gazost
M. Daniel DELOUS, ONF service RTM
M^{me} Cécile PONT, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
M. Alain DUPLA, Directeur d'Altiservice Gavarnie Gèdre
M. Antoine VOISIN, ADASEA des Hautes-Pyrénées
M^{me} Béatrice LONCAN, ADASEA des Hautes-Pyrénées
M^{me} la Présidente de la Mancomunidad Forestal del Valle de Broto
M^{me} Christine LOO, Commission Syndicale de la Vallée du Barège

Comités de Pilotage

Lundi 29 Juin 2009



ZSC « Ossoue Aspé Cestrède »
ZSC « Gavarnie Estaubé Troumouze Barroude »
ZSC « Pic Long Campbielh »
ZPS « Cirque de Gavarnie »

Introduction au Comité de Pilotage

- Validation du compte-rendu du dernier COFIL
- Mise en forme des comptes-rendus de COFIL

M. FILY propose qu'un relevé de décision soit réalisé à l'issue du COFIL au lieu des comptes-rendus habituellement rédigés, documents complets et fidèles aux débats, mais qui demandent beaucoup de temps de rédaction et pénalisent ainsi le travail d'animation à conduire en parallèle. Ce principe est validé pour un essai sur ce COFIL, et sera rediscuté en COFIL de fin d'année.

- Site « Pic Long Campbielh » : Organisation de l'animation en vallée d'Aure / présidence

Animation : M. FILY informe de la mise en place de l'animation pour le versant vallée d'Aure du site « Pic Long Campbielh » : deux réunions ont déjà eu lieu dont la dernière date du 22 juin 2009 en présence des élus du versant Aure. Une troisième réunion est prévue le 11 août prochain afin d'organiser le regroupement des Comités de Pilotage du site « Néouvielle » et des parties de sites de la vallée d'Aure : « Pic Long - Campbielh » (Badet) et « Gavarnie Estaubé Troumouze Barroude » (Barroude).

Présidence : J. PEREZ propose la mise en place d'une co-présidence (un président dans chaque vallée : Vallée d'Aure et Pays Toy) pour le site « Pic Long - Campbielh ». M. FILY indique que les présidents de site Natura 2000 ont un rôle de médiation et de conciliation à jouer dans les cas de conflits. Dans le cas du site « Pic Long - Campbielh », ce rôle sera peut être sollicité dans l'entente entre les deux vallées. De plus, la présidence du site par une même personne permettra de maintenir un lien entre les deux secteurs divisés géographiquement.

ACTIONS DE BRÛLAGE / DEBROUSSAILLAGE

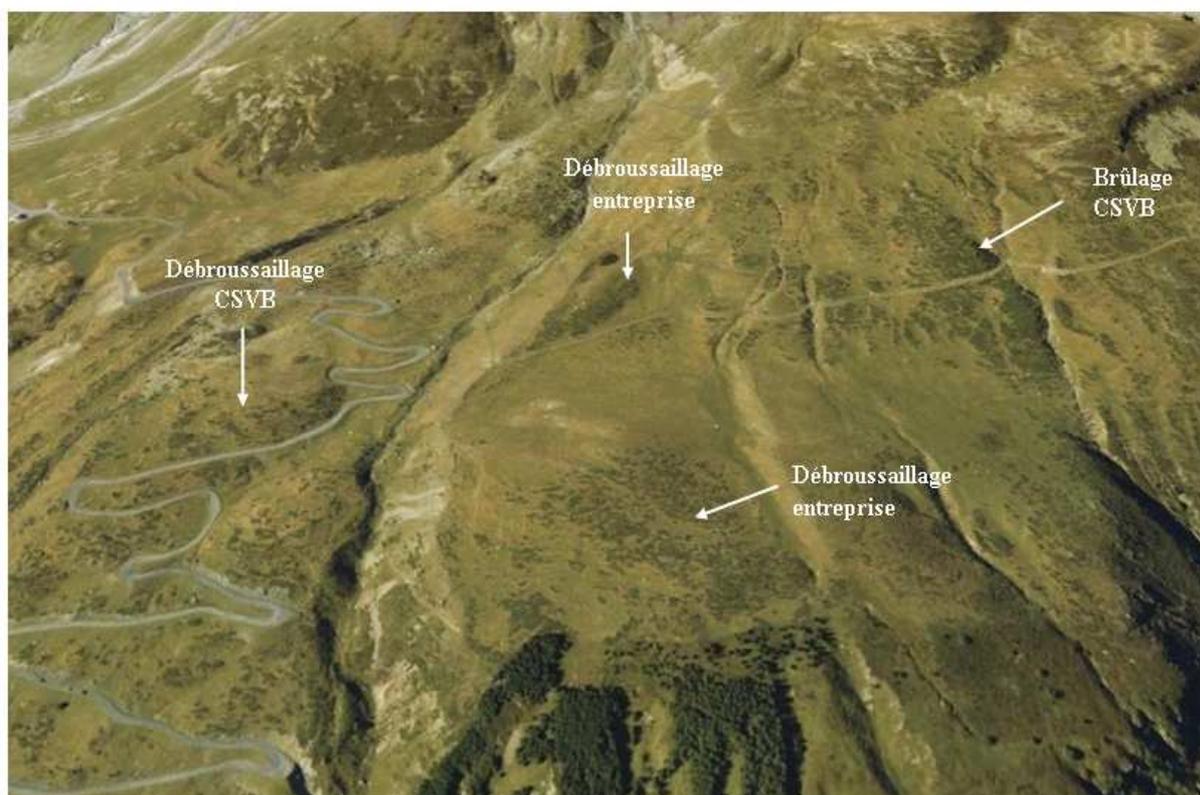
Expérimentation Groutte

Rappel de l'objectif : Comparaison des différentes méthodes d'ouverture du milieu : débroussaillage mécanique et brûlage. Le site de Groutte avait été choisi pour mener cette expérimentation en raison de son accessibilité, de la pression pastorale relativement forte et du profil de végétation, assez représentatif des versants nord de la vallée.

- Réunion du 4 juin 2009

Une réunion a été menée sur site avec la CSVB et les Chasseurs Barégeois afin d'identifier les zones à traiter, les méthodes d'intervention par zone et le calendrier de réalisation. Il est apparu intéressant pour la CSVB de pouvoir comparer les méthodes de débroussaillage mécanique : le débroussaillage sera donc réalisé en partie par une entreprise, et en partie par la CSVB avec le matériel acheté cette année. La période de fin août à octobre a été identifiée comme étant la plus propice pour conduire ces travaux afin de prendre en compte de l'état de la végétation et la période de vulnérabilité de la Perdrix grise (couvées).

Réunion terrain 4 juin : CSVB, Chasseurs Barégeois



La CSVB a informé qu'elle ne pourrait pas mener ce projet en 2009 en raison de problèmes de trésorerie ; les travaux seront donc repoussés à 2010.

- Plan de financement

Une subvention de 80% sur les crédits CIMP¹ est prévue pour les travaux, comprenant à la fois le coût du débroussaillage réalisé par l'entreprise et les coûts de main d'œuvre de la CSVB pour le brûlage et le débroussaillage. Les travaux d'ouverture des milieux ne sont généralement pas subventionnés au-delà de 75% et les frais de main d'œuvre ne sont pas engageables ; un tel financement par le Parc national des Pyrénées n'est possible qu'en raison du caractère expérimental du projet. Ce financement ne faisant pas appel à des crédits européens, le versement d'acompte ou de solde peut être très rapide.

[ACTIONS DE BRÛLAGE / DEBROUSSAILLAGE Autres secteurs]



	Mesure	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Calendrier
ZPS PNP : Ossoue (rive droite)	Cartographie et préconisation de gestion	PNP	Stagiaire PNP	2009 : - stage juin à aout - conclusion automne
ZPS autres : Pla communal, Laquettes et Soulan d'Aspé, Suberpeyre, Bellevue	Cartographie+ itinéraires techniques	FDC / Chasseurs Barégeois	FDC / Chasseurs Barégeois	À partir de 2009
	Travaux	CSVB?	CSVB?	À partir de 2010

- Maîtrise d'ouvrage des travaux

Un dossier de demande d'aide est en cours de montage avec la FDC 65² et la Société des Chasseurs Barégeois afin de subventionner leurs interventions au titre de la ZPS Gavarnie. La FDC est maître d'ouvrage de ce dossier. Sur les mesures d'ouverture du milieu, la FDC peut se porter maître d'ouvrage pour les études de terrain et les suivis, mais ne le peut directement pour les travaux. Une maîtrise d'ouvrage CSVB sera donc recherchée.

¹ Convention Interrégionale de Massif des Pyrénées 2007-2013

² Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

« MESURES AGRO-PASTORALES »



Cestrède

Mesure	Maitre d'ouvrage	Calendrier
MAET Cestrède	CSV B	<p>Hiver 2008 - 09 : Montage du dossier de demande de crédits / CRPGE</p> <p>Mars 2009 : Pas d'autofinancement CSV B possible concernant un hébergement sur Cestrède : arrêt de la procédure MAET</p> <p>2010 : ?</p>

- Gestion

J. PEREZ rappelle les difficultés rencontrées : difficultés pour trouver un éleveur intéressé car le quartier est éloigné et en raison de la réglementation sanitaire très restrictive pour les troupeaux transhumants. M. FILY souligne que les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) sont éligibles dans le département depuis deux ans ; En 2009, une sous-consommation de 4/5^e des crédits alloués aux MAET est relevée en raison de plusieurs désistements. Il n'est pas certain que ces mêmes crédits puissent être mobilisés en 2010.

Aguilhous



Mesure	Maitre d'ouvrage	Calendrier
Cabane des Aguilhous	CSV B	<p>COPIL décembre 2009 : Priorité affichée sur la cabane des Aguilhous</p> <p>Hiver 2008 - 09 : Dossier d'agrandissement de la cabane Démarchage de la CSV B auprès d'un architecte Plan à revoir pour passage en Commission des Sites (préconisations CAUE)</p> <p>2009 : Pas de dossier sur la cabane décision CSV B de fermeture de la cabane aux randonneurs</p> <p>2010?</p>
Parc de contention	CSV B	<p>2009 : Installation d'un nouveau parc de tri mixte sur Camplong (Hourcade) – subventionné à 75%</p>

- Cabane : Selon l'avis du CAUE, plusieurs éléments sont à modifier sur les plans établis par l'architecte afin que le projet soit validé en Commission Départementale des Sites : agrandissement de la cabane existante dans le même sens de faîtage, pas de bois à l'extérieur,... J. PEREZ demande que ces préconisations soient reprises avec la CSVB pour relancer le projet.
- Gestion : En raison des pertes accusées en 2008, l'éleveur a exprimé à la CSVB son incertitude de revenir sur cette estive en 2009. La CSVB prévoit de fermer la cabane des Aguilhous ainsi que celle de Camplong et de réserver leur utilisation aux éleveurs.

P1 « Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué »

[Saugué]

	Mesure	Maitre d'ouvrage	Calendrier
	Mise en place de la MAET « Prairies fleuries » 2009 - 2012	ADASEA	Mai 2009 : réunion avec les exploitants agricoles de Saugué Bilan : <u>3 exploitants pour 7,59 ha engagés</u> Juillet 2009 : Diagnostics d'exploitation et visite des parcelles engagées (stagiaire ADASEA)
	Remise en état des rigoles	?	2009 : Eté : Etat des lieux – cartographie Sept. : Réunion avec la commune, les exploitants et la CSVB Suite : Devis et montage du dossier

- Bilan MAET 2009 : M. FILY précise qu'en raison de l'engagement en fauche pédestre, plusieurs parcelles n'ont pas pu être engagées dans la MAET «Prairies fleuries» en 2009, les deux mesures n'étant pas cumulables.
- Remise en état des rigoles : une réunion sera organisée dans l'automne afin de présenter l'état des lieux établi dans l'été (état des rigoles et impact sur les prés de fauche). A cette occasion, les travaux de remise en état des rigoles seront à évaluer, et la maîtrise d'ouvrage devra être identifiée. Le projet concernant des terrains privés, la maîtrise d'ouvrage peut être communale ou associative : association de propriétaires et d'exploitants de type AFP³ libre ou association loi 1901 (démarche moins lourde qu'une AFP et peut être suffisante pour porter ce projet).

Des travaux de remise en état de rigoles ont été menés sur le quartier de Gèdre dessus : le matériel a été fourni par la Commune, et les travaux réalisés par les exploitants. M. MAUPEU

³ Association Foncière Pastorale

indique que la commune accompagnera de la même façon les exploitants concernés à Saugué.

L'état des lieux devra apporter les éléments pour aider à la prise de décision : les surfaces de parcelle exploitées et celles non exploitées voire non exploitables (mouillères), l'état de dégradation des rigoles (difficultés techniques pour la remise en état) et le zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels vis-à-vis des glissements de terrain.

[Campbieilh



2009 :

- Réunion 19 mai
- Mairie de Gèdre
- DDEA
- CRPGE
- PNP

} → Réalisation d'une étude en 2009

} Définition du cahier des charges

• 19 Juin : Délibération du Conseil Municipal pour la MO communale avec un plan de financement : 100% d'aides publiques

• 23 juin : appel d'offre

• 13 juillet : commencement de l'étude

• Distribution et validation du cahier des charges de l'étude agro-pastorale du quartier des granges du Campbieilh

• Appel d'offre : le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a informé qu'il ne pouvait se positionner dans le cadre concurrentiel et n'a donc pas répondu à l'appel d'offre. L'ouverture des offres est prévue pour le 7 juillet.

Parmi les facteurs de mortalités des galliformes figurent les collisions avec les clôtures et grillages. La dangerosité des différentes clôtures du site a été évaluée lors de groupes de travail (CSVB, PNP, Chasseurs Barégeois...) en tenant compte des zones de présence des oiseaux, de la configuration du terrain et de la nature des clôtures. Parmi les clôtures dont la visualisation est prioritaire,

- certaines sont récentes : il s'agit alors de les équiper de plaquettes de visualisation. L'OGM vient d'identifier un matériel adapté aux contraintes techniques et climatiques (ci-dessous)
- certaines sont relativement anciennes : le remplacement par des clôtures en ruban électrifié est envisagé.

L'éligibilité de ces actions à un financement contrat Natura 2000⁴ est à confirmer par la DDEA.

Matériel de visualisation (OGM) : Plaquettes PVC

Pour 1 km de clôture à visualiser :

- 1 plaquette tous les 60 cm en quinconce
- 20 lames (4m) à découper
- Coût matériel : 124,62 € TTC
- Temps découpe et installation à définir avec l'OGM

ZPS Gavarnie :

- 1860 m de clôtures pastorales à visualiser *
- 400 m de clôture forestière à visualiser



FM1 : Clôtures pastorales

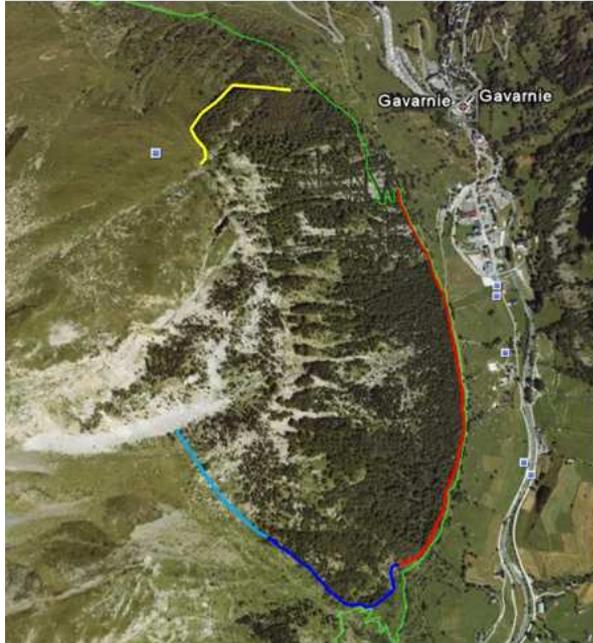
Mesure	Maitre d'ouvrage	Financement	Calendrier
Clôtures pastorales à visualiser	FDC – Chasseurs Barégeois	Contrat Natura 2000 (100%)?	- Juillet 2009 : Montage du dossier - Réalisation : 2009 ou 2010?
Clôtures barbelées à remplacer par du ruban électrique	CSVB?	Contrat Natura 2000 (100%)?	2009 : Identification des clôtures Montage du dossier 2009 ou 2010 : Enlèvement des barbelées 2010 : Pose de clôtures ruban

⁴ Circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007

FM5 : Clôtures forestières

Une visite de terrain a été menée le 17 juin sur la Forêt Domaniale du Mourgat afin d'identifier l'état des clôtures existantes et les possibilités de gestion vis-à-vis des différents enjeux : avifaune, pastoral, fréquentation touristique.

Visite terrain Forêt Domaniale du Mourgat 17 juin 2009 : CSVB, ONF



Clôtures :

- Nord : à visualiser
- Sud – haut : Enlèvement barbelé /remplacement ruban
- Sud – bas : Enlèvement barbelés
- Est : Enlèvement barbelés et piquets
- Limites ZPS Cirque de Gavarnie

Clôture Sud :

- Fils barbelés en mauvais état, certains pris dans le sol, piquets IPN celés dans du béton.
- Utilité pastorale sur la partie haute, où l'installation d'une clôture en ruban est prévue par la CSVB une fois la clôture actuelle enlevée.
- Gestion : Etant donné le risque que représente cette clôture pour l'avifaune mais aussi pour les troupeaux, l'enlèvement et l'évacuation des fils barbelés sont préconisés. Pour l'aspect paysager du site, les piquets IPN seraient aussi à enlever.

Clôture Sud (partie haute) :
Enlèvement barbelé /ONF
Remplacement ruban/ CSVB



Clôture Est (bas de la forêt du Mourgat) :

- Fils barbelés en mauvais état, piquets IPN celés dans du béton.
- Enjeu : utilité pastorale pour les éleveurs de Gavarnie à définir. Ce sujet sera soumis à l'avis du Conseil Municipal de Gavarnie.
- Gestion : sur le plan paysager, cette clôture située le long du GR10 serait à démonter (fils plus piquets notamment les parties visibles).

Clôture Est – limite basse :
Enlèvement barbelé et piquets /ONF



Clôture Nord :

- Grillage ursus en état, piquets IPN celés dans du béton
- Enjeu : Utilité pour la contention des troupeaux mais zone de présence de galliformes
- Gestion : Etant donné l'enjeu croisé vis-à-vis de la Perdrix et l'utilité pastorale, cette clôture est à maintenir en place, mais doit être équipée de plaquettes de visualisation. L'animatrice propose soit que l'ONF porte un dossier pour la visualisation de cette clôture, soit que ce projet soit ajouté à celui des clôtures pastorales à visualiser, dossier porté par la Société des Chasseurs Barégeois et la FDC. Cette dernière proposition est à recherché pour faciliter les démarches de financement. Les Chasseurs Barégeois et la FDC approuvent ce choix et incluront la visualisation de la clôture Nord du Mourgat dans leur programme d'intervention.

Programme d'action :

Les mesures de visualisation ou de retrait des clôtures forestières prévues dans la fiche-action FM5 peuvent être subventionnées à 100% dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Cependant, l'instruction d'un contrat nécessite de connaître le coût précis de l'opération.

Afin d'évaluer le coût du retrait des clôtures du Mourgat, une expérimentation sera conduite en 2010 sur une partie des clôtures. Cette expérimentation portera sur deux interventions :

- le retrait des fils barbelés uniquement (piquets IPN laissés sur place) sur 200 ml min.
- le retrait des fils barbelés et des piquets IPN sur 100 ml min.

Cette expérimentation sera subventionnée à 100% sur des crédits Etat, et devra permettre de chiffrer le coût de chacune des opérations par mètre linéaire de clôture.

Sur cette base de chiffrage, un contrat Natura 2000 pourra être déposé pour le retrait des clôtures restant à réaliser en 2011 sur le Mourgat.

Mesure		Maître d'ouvrage	Financement	Calendrier
Retrait des clôtures obsolètes	Expérimentation pour évaluer le temps de retrait des clôtures	ONF	100% Etat	- Juillet 2009 : Montage du dossier - Réalisation : 2010 retrait des fils barbelés sur 200 m retrait des piquets et fils sur 100 m
	Réalisation des travaux restants	ONF	Contrat Natura 2000 (100%)	2011
Clôtures ayant une utilité pastorale : regroupement avec dossier FM1?	Remplacement par du ruban électrique	CSVB	Contrat Natura 2000 (100%)	2010 : Pose des clôtures ruban sur Mourgat
	Installation de plaquettes	Chasseurs Barégeois / FDC 65	Contrat Natura 2000 (100%)	2009 / 2010?

En rouge : acté en COPIL

Secteur	Maître d'ouvrage	Calendrier
Forêt Domaniale de Hount Grane	ONF	<p>2008 : Etude ONF</p> <p>2009 : Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification du périmètre engageable (DIREN) - Chiffrage des travaux - Montage du contrat Natura 2000 - Réalisation 2009 ou 2010?
Forêt Syndicale de Héas	ONF	<p>2009 : Etude ONF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion prévue le 23 juillet (ONF, RTM, PNP, CSVB) - Conclusion à présenter COPIL fin d'année

Forêt Domaniale de Hount Grane, Gavarnie :

L'ONF a présenté lors du COPIL de fin d'année 2008 les résultats de l'étude menée sur la Forêt Domaniale de Hount Grane sur la problématique des essences forestières non pyrénéennes. Afin de mettre en place les mesures de gestion proposées, l'éligibilité du périmètre à un contrat Natura 2000 doit être vérifiée auprès de la DIREN. En effet, la majeure partie des travaux forestiers à entreprendre se situe en dehors du site Natura 2000, en dessous du plateau. Si l'ensemble de la forêt est éligible à un contrat, les travaux pourront être programmés au plus tard en 2010.

Plantation de Héas :

Une étude préalable à la conduite de travaux a été programmée sur la plantation de Héas. A ce titre, la DDEA a réservé des crédits, et a proposé à la CSVB, propriétaire de la forêt, de porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude. La plantation de Héas a depuis été soumise au régime forestier, l'ONF en assure donc la gestion forestière.

L'ONF s'est proposée pour porter l'étude, dans la continuité de celle menée sur la Forêt domaniale de Hount Grane. Cette problématique s'étend au-delà du site puisqu'elle est identifiée dans les Pyrénées sur plusieurs boisements mis en place pour la restauration des terrains en montagne. Dans le canton, le vallon de Sers est aussi concerné avec une dynamique de l'épicéa qui s'étend au-delà de la Forêt du Capet. Cet autre site fera de même l'objet d'une étude au cours de l'été.



MO	Mesure	Financement	Calendrier
ONF	Travaux de coupe	Contrat Natura 2000 (100%)	2008 : Etude ONF 2009 : - 9 juillet : Identification de moyens de débardage - Juillet : Identification des zones de trouées (ONF, RTM, PNP, OGM, DDEA, ...) - Chiffrage des travaux - Montage dossier (Commission des sites) - Montage du contrat Natura 2000 2010 : Réalisation des coupes
	Débardage	autofinancement	

Rappel :

Lors du COPIL de fin d'année 2008, l'ONF a présenté les différents itinéraires techniques envisageables dans le cadre du projet « Irrégularisation du peuplement forestier pour le Grand tétras ». La création des trouées prévue dans le DOCOB ZPS est subventionnée dans le cadre d'un contrat Natura 2000, mais le débardage du bois n'est pas compris dans cet outil.

Les avantages et inconvénients des différentes méthodes de débardage (hélicoptage, débardage par câble, par animaux de trait) avaient été exposés ainsi que leurs coûts d'exploitation.

Programmation 2009 :

Méthode de débardage : La comparaison entre les différents moyens de débardage doit être affinée notamment sur le plan financier. Pascal VALENTIN informe qu'une nouvelle méthode de débardage est en cours d'expérimentation dans le sud est de la France : il s'agit d'un système de « goulottes forestières » sur lesquelles sont descendues les grumes de bois, méthode qui impacte peu le paysage et qui est relativement peu coûteuse. Un expert doit venir voir si le bois d'Arribama se prête à cet outil.

Visite de terrain : Le calcul du coût de chaque méthode de débardage doit de plus tenir compte de la valeur du bois exploitable (quantité et qualité) au travers de la création des trouées pour le Grand tétras. Ces zones restent à localiser précisément au regard de l'enjeu pour cette espèce, et une visite de terrain est à programmer en 2009 avec Emmanuel Menoni de l'OGM⁵. Nicolas THION informe que Grégory TUCAT de la FCD 65 pourra être sollicité pour apporter ses compétences lors de cette sortie.

⁵ Observatoire des Galliformes de Montagne

[Equipements

Programme « Pyrénées vivantes » (convention LPO - DIREN aquitaine - RTE) :

- Identification des tronçons dangereux pour le Gypaète
- Financement possible dans le cadre de la convention LPO - DIREN Aquitaine - RTE, mais financement spécifique au site Natura 2000 à privilégier

Programmation juillet 2009 :

- PNP : Identifier l'ensemble des tronçons à équiper en intégrant les autres espèces concernées par le DOCOB (espèces migratrices notamment)
- Réunion RTE, PNP, DDEA : Montage du dossier technique et de financement (contrat N2000 identifié)

Matériel de visualisation :

La visualisation des câbles électriques afin d'éviter la mortalité accidentelle des oiseaux a été repoussée jusqu'à présent faute de matériel de visualisation adapté aux contraintes climatiques montagnardes.

Un matériel vient d'être identifié par le RTE⁶, et doit être installé dans le cadre du programme « Pyrénées vivantes » sur plusieurs lignes électriques du massif pyrénéen, sur des zones de sensibilités des rapaces.

Sur le site ZPS Gavarnie :

Faisant l'objet d'une fiche-action dans le DOCOB ZPS Gavarnie, les interventions sur ce périmètre pourront bénéficier de financements dans le cadre d'un contrat Natura 2000. La cartographie des zones à équiper devra être complétée afin de tenir compte des espèces autres que les rapaces et aussi concernées par cette mesure (oiseaux migrateurs notamment).

⁶ Réseau de Transport d'Electricité

Aménagements



Réunion 3 avril : EDF, CSVB, PNP, Commune de Gèdre

➤ **Maitrise d’Ouvrage CSVB pour l’ensemble du projet**

➤ **Plan de Financement :**

Financement		Taux
FEDER Massif		50%
Parc national des Pyrénées		30%
EDF	100% du coût de la passerelle	à évaluer
Mairie de Gèdre	Convention à mettre en place	à évaluer
CSVB		à évaluer

Mesure	Calendrier
Remplacement de la passerelle	Juin 2009 : rédaction du cahier des charges
Travaux sur sentier	Juillet 2009 : - complément et validation du cahier des charges par la CSVB - appel d’offre auprès des entreprises - montage du dossier (autorisations, financement,...) Automne 2009 : réalisation des travaux
Panneaux thématiques	2009 : - été : identification des emplacements - automne : rédaction + illustrations - hiver : graphisme & confection 2010 : - Installation des panneaux sur site (CSVB)

Travaux sur le barrage :

– André VILLEMUR informe qu'EDF profite généralement de chantier tel que celui sur les Gloriettes pour mener des opérations de nettoyage à proximité. Ainsi, l'ancienne station limnimétrique qui se situe en amont de la retenue sur le Gave d'Estaubé va être démontée. La gestion des matériaux extraits de cet ouvrage reste encore à définir, sachant que l'évacuation par hélicoptère de ces matériaux a été évaluée à 60 rotations.

Il indique de plus que d'autres vestiges situés à proximité (Coumély, vallée d'Estaubé) peuvent être évacués si besoin. La CSVB et le PNP l'informeront ultérieurement des éventuels besoins.

– La CSVB demande que des panneaux d'information sur les tirs de mine soient ajoutés en amont du chantier pour les randonneurs qui accèdent au site par le haut (depuis Groutte, Estaubé ou encore Coumély).

Programmation pour le dossier « sentier et passerelle » :

- vérifier le classement de la zone sur le Plan d'Occupation des Sols et sur le Plan de Prévention des Risques Naturels
- présentation du projet aux services de la DDEA
- déclaration de travaux auprès de la Mairie
- pour la passerelle : déclaration de travaux en rivière

Aménagements

**Projet Intersites
« Sentiers et Signalétique »**

Rappel des objectifs :

Regrouper les projets de restauration et de valorisation des sentiers des différents sites Natura 2000 du canton, afin de :

- démarcher de façon groupée auprès des financeurs potentiels (rôle du PNP)
- avoir une charte graphique homogène au niveau de la signalétique

Décision prise en COPIL à Barèges le 26 juin :

Réalisation d'une cartographie des sentiers sur les sites Natura 2000 du Canton

Objectif :

- Identifier l'ensemble des sentiers
- Localiser les travaux à mener (restauration, cicatrisation, circuits thématiques, panneaux d'entrée de site,...)
- Planifier les projets par tranches annuelles

Communication

Calendrier

➤ Site Internet

Printemps : Mise en place du réseau – Convention SMDRA / structures animatrices N2000

Juillet : Apport des contenus en GT

- « Découvrir Natura 2000 » : la démarche
- « Natura 2000 en Vallées des Gaves » : généralités, carte, thèmes transversaux (pastoralisme, rivières et zones humides, faune et flore dans les Pyrénées, sports et loisirs), lien vers chaque site (localisation, caractéristiques et enjeux, historique et acteurs, vie du site, ce qui change pour vous)
- « Pour en savoir plus » : contacts, documentation (DOCOB, Infosites,...), glossaire, lien vers les sites Internet des partenaires

Septembre : Validation et mise en ligne du site

Demande formulée lors du COPIL :

- Le site Internet est un outil d'information qui contribuera à la valorisation touristique de la région. A ce titre, il doit renvoyer au travers d'une carte par exemple aux autres lieux touristiques du territoire tel que la zone du Parc national des Pyrénées, les Grands sites (Pic du Midi, Lourdes, Cauterets Pont d'Espagne et Gavarnie).
- L'amalgame entre Parc national des Pyrénées et Natura 2000 a longtemps été fait et continu de l'être. Une explication claire sur les points communs et les différences entre ces deux classements doit être apportée au grand public.

➤ Panneaux mobiles

Panneaux d'exposition (2 panneaux / site N2000)

Automne : Déclinaison du contenu du site Internet en panneau d'information sur les sites N2000

Les panneaux mobiles qui seront créés dans le cadre du réseau Natura 2000 Vallées des Gaves seront exposés dans les différentes structures animatrices des sites. Il s'agira de panneaux d'exposition d'intérieur, et non pas de panneaux type panneaux d'entrée de sites comme ceux prévu sur le site « Lac Bleu, Léviste » par exemple.

Deux panneaux seront créés par site :

- un panneau sera exposé dans les locaux de chaque structure animatrice ou point d'accueil local
- les 14 panneaux représentant tous les sites Natura 2000 des Vallées des Gaves seront mis à disposition des structures partenaires (offices de tourisme, maison de la vallée,...) sur demande lors d'exposition ou de colloque.

Débats et clôture du Comité de Pilotage

- Financement des actions de suivis

N. THION interroge sur les possibilités de financement du suivi des espèces par un contrat Natura 2000. Il ajoute que la FDC de Haute-Garonne a obtenu une subvention de 100% pour le suivi du Lagopède sur la ZPS de Luchon. M. ADISSON répond que les contrats Natura 2000 ne s'appliquent pas pour les mesures de suivi, seules les mesures de gestion étant prises en compte. Par ailleurs, le subventionnement à 100% d'opérations de suivi n'a encore jamais été identifié sur les sites Natura 2000 des Hautes-Pyrénées, mais l'existence d'un tel financement sur la région mérite d'être confirmée. N. THION fera parvenir à la DDEA les éléments dont il dispose sur l'exemple de la Haute-Garonne (fiche-action et devis).

- Infosite du Parc national des Pyrénées

J-G. THIEBAULT indique que le Parc national des Pyrénées doit éditer comme tous les ans un bulletin d'information « Infosite » sur l'actualité du PNP ainsi que des sites Natura 2000 de la zone Parc. Ce bulletin a pris un peu de retard à cause du remaniement en cours du PNP, mais devrait être distribué d'ici peu.

Clôture du COPIL à 17h30